

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES

Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2016
Université de Reims Champagne-Ardenne, Faculté de droit et de science politique

Etaient présents (émargements) : Jean-Luc ALBERT, Katia BLAIRON, Romain BOURREL, Xavier CABANNES, Emmanuel DE CROUY-CHANEL, Vincent DUSSART, Antoinette HASTINGS, Robert HERTZOG, Stéphanie FLIZOT, Marc LEROY, Eric OLIVA, Jean-Marie MONNIER, Gilbert ORSONI, Yakouba OUEDRAOGO, Audrey ROSA, Jacques SAUREL, Jacques SPINDLER, David YTIER.

Avaient donné une procuration : Charles AIME (J. SAUREL), Aurélie DORT (D. YTIER), Thierry LAMBERT (J.-L. ALBERT), Luc SAIDJ (G. ORSONI), Céline VIESSNT (E. OLIVA)

Cette assemblée générale de la SFFP s'est tenue à l'issue de la première journée du colloque organisé par le professeur Marc Leroy sur « L'autonomie financière des collectivités territoriales ».

1- Point sur l'état d'avancement du Dictionnaire

Le président Gilbert Orsoni annonce que la nouvelle édition du *Dictionnaire encyclopédique des Finances publiques*, vaste chantier rassemblant les contributions de plus de 150 auteurs, est maintenant terminée (J.-L. Albert s'est chargé de l'harmonisation de toutes les contributions). L'ensemble devrait être transmis à l'éditeur (PUAM-Economica) à la fin du mois de mai. Cette édition, dont il était question depuis de nombreuses années, est un beau travail collectif. La publicité de la publication de cette nouvelle édition devra être faite.

2- Soutien de la SFFP à des colloques

- Au mois de mars 2016, la SFFP a soutenu le colloque organisé à Besançon par Matthieu Houser, membre du CA de la SFFP, sur « La nouvelle ère des finances locales : de quoi la rigueur est-elle le nom ? ». Plusieurs membres de la SFFP sont intervenus.
- Les 16 et 17 juin 2016, la SFFP organise en partenariat avec le CNFPT, à Pantin, un colloque sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. Au cours de ce colloque plusieurs membres de la SFFP interviendront et cette manifestation devrait notamment permettre de faire connaître la SFFP auprès des nombreux fonctionnaires territoriaux présents.
- La SFFP apportera son soutien au colloque organisé en 2018 par MM. Lascombe et Baudu sur le financement des Parlements en Europe.

3- Présentation des comptes de la SFFP

Après un rappel de l'historique et une présentation détaillée des comptes de la SFFP par son trésorier, Jacques Saurel, l'AG vote, à l'unanimité, quitus pour l'exercice 2015.

4- Propositions à présenter au prochain CA

- Les statuts de la SFFP prévoient l'existence de correspondants étrangers sans que cette possibilité ait été utilisée jusqu'ici. Aussi Gilbert Orsoni souhaite se servir de cela pour accueillir au sein de la SFFP des collègues étrangers (d'une part, cela permettra à la SFFP de les informer de nos activités et d'autres part, la SFFP pourra s'appuyer sur eux pour des activités internationales). En lien avec cette volonté de lier des relations plus poussées avec nos collègues étrangers, il est proposé (S. Flizot) d'entrer en contact avec les CRC qui du fait de la réorganisation territoriale se débarrassent d'une grande partie de leurs fonds documentaires. La SFFP pourrait ainsi financer l'envoi de cette documentation auprès de bibliothèques juridiques francophones étrangères ou auprès de centres de recherches francophones étrangers (Afrique tout particulièrement).
- Proposition de créer un Prix de la SFFP pour un ouvrage de finances publiques (il ne s'agit surtout pas de créer ce prix pour récompenser chaque année un membre de la SFFP). Ce Prix devrait être attribué (après lecture par un jury constitué spécialement) à un ouvrage de réflexion marquant en matière de finances publiques. Afin de donner un peu d'ampleur à cette remise de Prix, celle-ci devra être médiatisée.

Il avait été aussi proposé la création d'un Prix pour un article en finances publiques mais, après débats (intervention R. Hertzog), cette proposition est abandonnée.

Le Prix de thèse de la SFFP, dont l'existence doit être davantage médiatisée, est maintenu. Son montant pourrait être porté de 2 500 à 3 000 euros (il est d'ailleurs à noter que compte tenu du nombre de travaux reçus pour le Prix 2015 et de leur qualité, celui-ci ne sera pas attribué).

- Proposition d'une ou deux bourses annuelles pour des doctorants. Il paraît essentiel en effet de soutenir les thèses en finances publiques, qui arrivent en nombre trop faible actuellement au CNU-02 (cf. le compte-rendu annexé de la dernière session de qualification, établi par A. Hastings). Description sommaire de la proposition : ces bourses seraient attribuées à des doctorants faisant une thèse en Finances publiques. Suite à une large diffusion d'information auprès des facultés de droit et des enseignants en finances publiques, les doctorants commençant une thèse en finances publiques enverront leur projet à la SFFP. Une commission spécialement constituée à cet effet examinera et évaluera les projets reçus et attribuera chaque année une ou deux bourses de 2000 à 3000 euros (à raison de 700 ou 1000 euros/an pendant trois ans). Le cadre juridique devra être précisé. Ces bourses permettraient d'aider *a minima* des doctorants n'ayant pas obtenu de leur université un financement.
- Proposition de mettre en place un système tournant d'assises régionales des finances publiques (intervention d'A. Hastings, relayant ici une proposition formulée par C. Delon-Desmoulin). Cela permettrait de renforcer les liens entre les réseaux territoriaux d'universitaires et de praticiens autour de problématiques financières d'actualité et de donner davantage de visibilité à la recherche en finances publiques, sous l'impulsion de la SFFP, dans les universités et les autres institutions concernées.
- Mise en place d'un plan de médiatisation : la SFFP doit être capable de réagir à des sujets d'actualité financière (remise d'un rapport par la Cour des comptes, projet de loi, déclarations politiques, décision de justice particulièrement marquante, etc.).

Aussi, il est proposé que, dès qu'un sujet financier semble intéressant, un membre de la SFFP, de manière informelle et spontanée, contacte 3 ou 4 collègues d'autres universités qui s'intéressent à la question en cause et qu'ensemble ils rédigent un article de presse (ce qui représente environ 5000 caractères) et l'envoient à un quotidien national ou régional. La signature de ces articles faisant apparaître les noms et qualités des auteurs, et le fait qu'ils sont tous membres de la SFFP.

De la même manière, les membres de la SFFP ne doivent pas hésiter à rédiger des billets d'actualité qui seront mis en ligne sur la page d'accueil du site de la SFFP. A cet effet il est très important de redynamiser le site de la SFFP qui doit devenir le site de ses membres, ceux-ci devant pouvoir, une nouvelle, fois y publier des billets ou des articles.

- Au cours des débats, il est aussi envisagé (intervention d'E. de Crouy-Chanel) de mettre des traductions de travaux étrangers sur le site de la SFFP. Mais des membres (interventions de J.-M. Monnier, J.-L. Albert et X. Cabannes) font observer que cela se fait déjà par ailleurs (site Fondafip).

5- Section des Jeunes de la SFFP

Il est enfin acté que la Section Jeunes de la SFFP va prévoir de nouvelles manifestations. Ainsi les dernières journées des doctorants remontant à 2012 à Paris 5 et 2014 à Lille, il est envisagé d'en planifier une nouvelle, en accord avec son responsable.

X. CABANNES et A. HASTINGS
Secrétariat général de la SFFP
28 mai 2016

Annexe

Qualification maîtrise de conférences Session 2016 CNU 02 – Thèses en droit public financier et fiscal

Sur 17 pré-candidatures :

1) 5 dossiers non reçus par les rapporteurs (souvent les candidats ne prennent pas la peine de signaler leur « désistement », ce qui n'est pas spécifique à notre discipline).

Sujets de thèse (3 en Fiscal / 2 en Finances) :

- *L'introduction de la taxe sur les transactions financières par le biais de la coopération européenne*
- *La compétence fiscale*
- *La dimension fiscale de l'autonomie financière des collectivités territoriales*
- *Le cadre juridique de la gestion des dettes souveraines*
- *Le financement des collectivités territoriales en Côte-d'Ivoire*

2) 9 candidats non qualifiés

Sujets de thèse (6 en Fiscal / 3 en Finances) :

- *Les entreprises et les frontières fiscales de l'UE*
- *Les transformations de la fiscalité locale au Cameroun*
- *L'assistance administrative en matière fiscale dans l'UE*
- *La fiscalité et la protection du patrimoine naturel*
- *La neutralité fiscale*
- *Les régimes fiscaux des régions insulaires d'Europe latine*
- *Aspects financiers publics du partenariat euro-méditerranéen*
- *L'Union budgétaire européenne et le contrôle des finances publiques des Etats*
- *Contrats publics et financement. Contribution à la théorisation des contrats publics* (dossier qui a été considéré comme relevant en premier lieu du droit administratif)

Les insuffisances soulignées pour ces dossiers portent principalement sur le manque de théorisation ou l'excès de technicité de la thèse, sur des biais méthodologiques (notamment mais seulement sur les méthodes de droit comparé), sur l'insuffisance de certaines approches attendues ou de l'apport doctrinal. Plusieurs dossiers sont nettement en dessous des exigences académiques du CNU, soit en raison de l'insuffisance de la thèse (thèses « professionnelles »), soit en l'absence de publications à apport doctrinal hors champ de thèse (deux thèses « sèches » seulement ont donné lieu à qualification sur l'ensemble de cette session).

3) 2 candidats qualifiés :

- Yakouba OUEDRAOGO : *L'influence de la démarche de performance sur le droit public financier des Etats membres de l'UEMOA*, thèse soutenue à l'Université de Rouen, sous la direction d'Eloi Diarra.
- Caroline LESQUENE-ROTH : *L'évolution du régime contractuel de défaut des Etats débiteurs européens*, thèse soutenue à l'Université libre de Bruxelles, sous la direction de Jean-Jacques Sueur et Benoit Frydman.